

Parc Naturel Régional du Luberon : un territoire de plus en plus résidentiel sous influence des pôles urbains environnants

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

RAPPORT D'ÉTUDE

Février 2007



Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat avec la
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Parc Naturel Régional du Luberon.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
François Clanché

AUTEURS
Marjorie Martin, Gérard Davout

CARTES ET ILLUSTRATIONS
Christine Chassang, Marjorie Martin

RÉDACTEUR EN CHEF
Annie Mulard

Sommaire

1.	Un territoire entre la Durance et les Alpes _____	3
2.	Un bon dynamisme démographique dû à la fois à l'attractivité et à l'excédent des naissances sur les décès _____	5
3.	Les communes du Pays d'Aigues sont les plus dynamiques _____	7
4.	Deux tiers des échanges avec le reste de la région et l'Ile-de-France _____	8
5.	Un départ d'étudiants et une arrivée de familles avec enfants _____	9
6.	Une forte augmentation des résidences principales, surtout au sud _____	10
7.	Résidences principales : de plus en plus de maisons individuelles _____	11
8.	Des revenus moins élevés qu'en PACA, provenant essentiellement des salaires _____	12
9.	Un taux de chômage qui a beaucoup progressé dans les années 90 et qui diminue depuis _____	14
10.	Une intensification des échanges domicile-travail surtout vers l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence et en provenance de l'aire urbaine avignonnaise. _____	16
11.	En 25 ans, l'emploi agricole a diminué de moitié et l'emploi tertiaire a presque doublé _____	18
12.	Le tourisme moins prédominant que dans les autres Parcs Naturels de la région _____	19
13.	Un territoire bien équipé et bien desservi _____	20
14.	Agriculture : vignes à l'ouest, élevage à l'est _____	21
15.	Annexes _____	23

1. Tableau de la population sans double compte

2. Principales sources utilisées

- Recensement de la population

- Revenus fiscaux

- Inventaire communal et base permanente des équipements

Chiffres-clés sur le territoire du Parc Naturel Régional du Luberon

	Territoire	Région PACA
Nombre de communes	85	963
Population en 1999	161 393	4 506 253
Densité en 1999 (habitants/km ²)	83	144
Superficie en km ²	1 950	31 400
Taux d'évolution annuel moyen de la population sur la période 1990-1999	0,96 %	0,63 %
dû au solde migratoire	0,78 %	0,44 %
dû au solde naturel	0,18 %	0,19 %
Population ayant moins de 25 ans	28,8 %	29,0 %
Ensemble des ménages en 1999	65 616	1 896 302
Nombre moyen de personnes par ménage	2,41	2,32
Ménages d'une seule personne	28,0 %	32,5 %
Ensemble des logements en 1999	81 944	2 520 773
dont : résidences secondaires	13,2 %	17,2 %
logements vacants	6,8 %	7,5 %
Part des propriétaires	56,3 %	51,7 %

Population active ayant un emploi en 1999	57 005	1 589 021
Emplois salariés et non salariés en 1999	51 064	1 576 808
dont agriculture	8,0 %	3,1 %
dont industrie	11,0 %	11,3 %
dont construction	7,7 %	6,1 %
dont tertiaire	73,3 %	79,5 %

Source : Insee, Recensements de la population 1990 et 1999

Demandeurs d'emploi au 31.12.2005	Territoire	Région PACA
Ensemble	8 019	240 189
Part des femmes	52,6 %	51,3 %
Part des moins de 25 ans	16,6 %	15,4 %
Part des 50 ans ou plus	17,7 %	15,5 %
Evolution 2004-2005	-4,8 %	-4,9 %

Source : ANPE (catégories 1-2-3)

Distribution des revenus déclarés, par unité de consommation, en 2004

	Territoire	Région PACA
Revenu fiscal médian	14 722 €	15 443 €
Rapport inter-déciles *	6,0	6,9
Limite du 1 ^{er} décile	5 065 €	4 608 €
Limite du 9 ^e décile	30 258 €	32 001 €

* Le rapport inter-déciles (9^e décile/1^{er} décile) établit le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles, en ôtant de chaque côté les 10 % de personnes aux revenus par unité de consommation les plus extrêmes.

Structure des revenus de 2004 (en %)	Territoire	Région PACA
Part des revenus d'activité	65,6	67,5
Part des pensions, retraites et rentes	28,4	27,0
Part des autres revenus	6,0	5,5

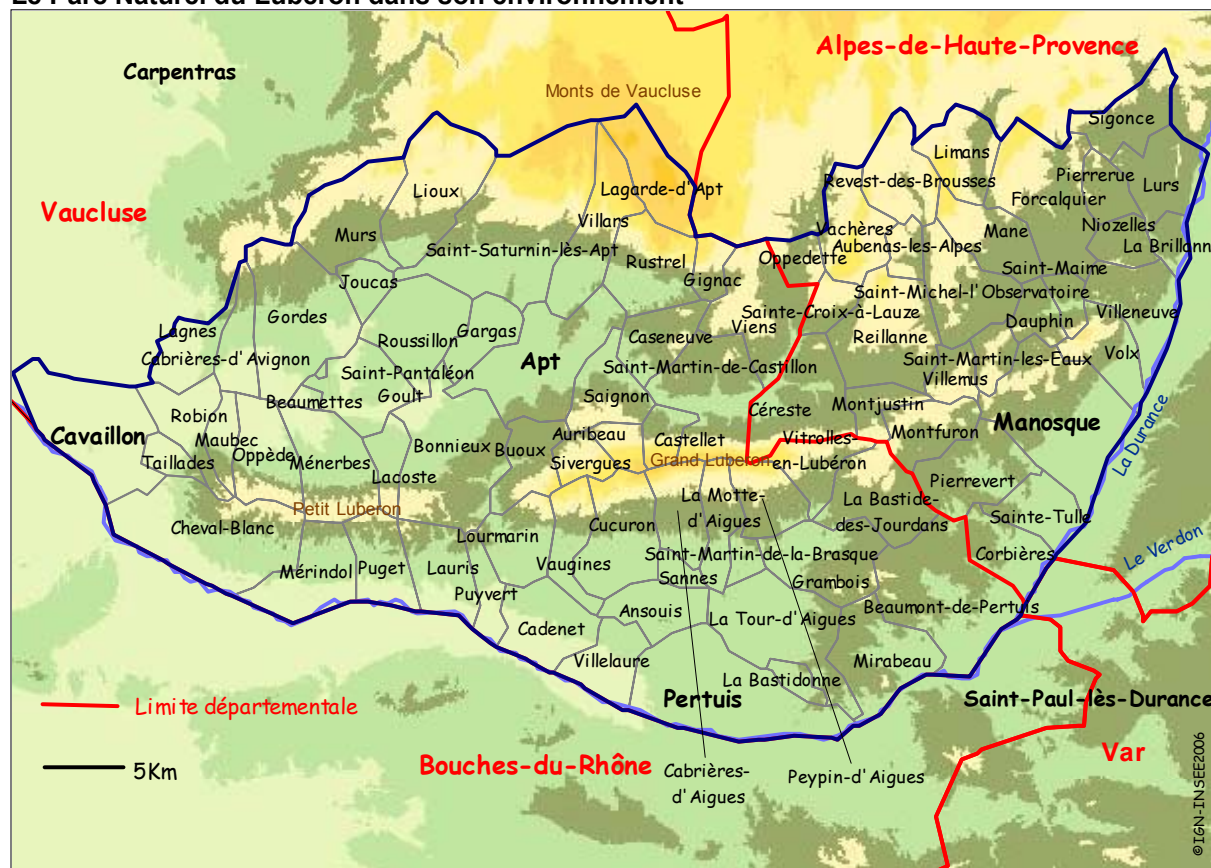
Source : Insee - DGI - Revenus fiscaux 2004

1. Un territoire entre la Durance et les Alpes

Le périmètre d'étude du Parc Naturel Régional du Luberon (PNR) comprend 85 communes lovées au nord de la Durance, à l'endroit où elle change d'orientation pour aller se jeter dans le Rhône. Le territoire est à cheval sur les départements de Vaucluse (57 communes) et des Alpes-de-Haute-Provence (28 communes). Il est structuré en son centre par la montagne de Luberon, le nord du territoire étant enserré entre le Luberon et le contrefort des Alpes tandis que le sud s'ouvre, au-delà de la Durance, vers la zone aixoise et marseillaise.

Le Parc a été créé en 1977. Composé à l'origine de 64 communes, il en compte actuellement 72. Mais le périmètre étudié ici dans le cadre de la procédure de révision de la charte 2007 est plus large que celui du Parc. Il comprend 13 communes supplémentaires¹.

Le Parc Naturel du Luberon dans son environnement



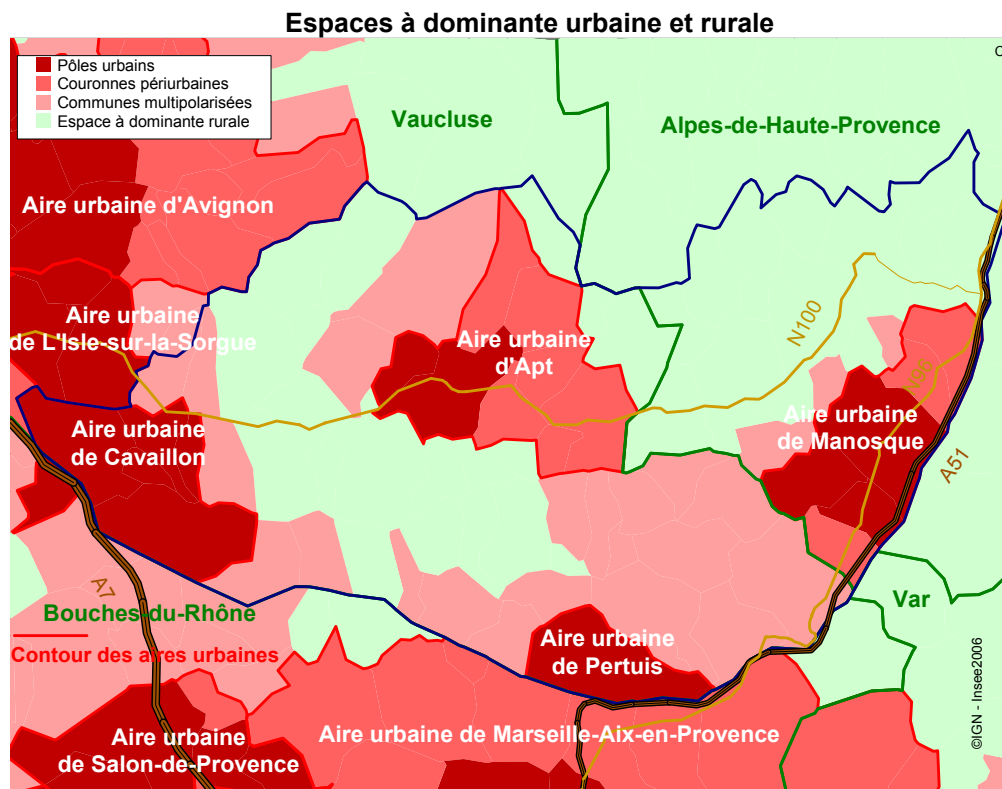
D'une superficie totale de 1 950 km² dont 71 % dans le Vaucluse, et d'une densité de 83 habitants au km², nettement inférieure à la moyenne régionale (144 hab / km²), le territoire se partage presque à égalité entre la forêt, (36 %), les terres agricoles (32 %) et les surfaces naturelles peu exploitées (29 %). Les surfaces artificialisées (agglomérations, industries, routes) ne représentent que 3 % de la superficie contre 5 % dans la région.

82 % de la population du périmètre d'étude vit dans un espace à dominante urbaine². Seule une dizaine de PNR en France métropolitaine (sur 42), essentiellement en Ile-de-France et en Rhône-Alpes, concentrent autant de population dans un espace à dominante urbaine.

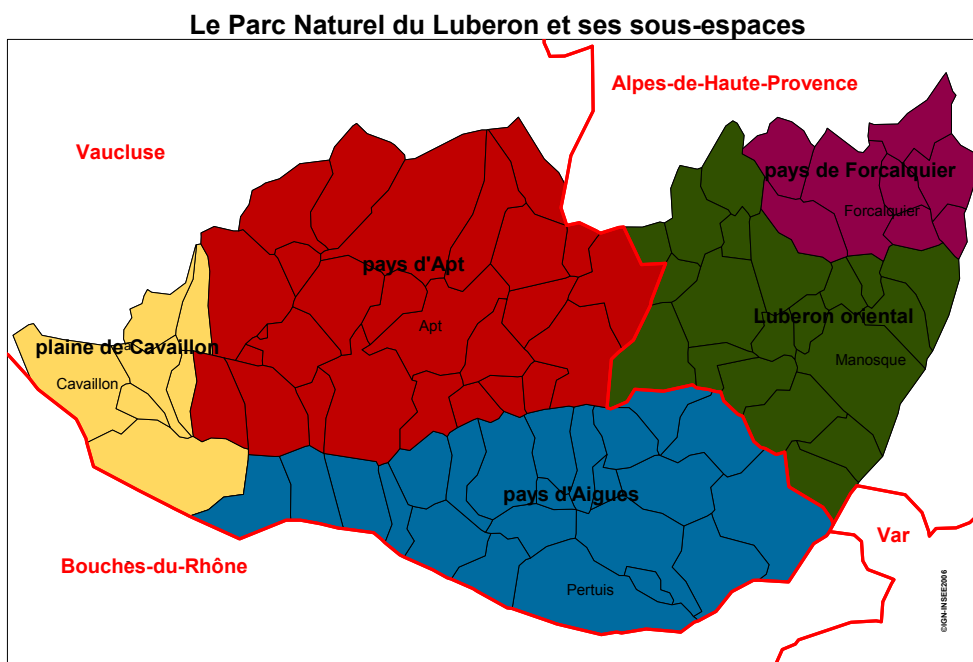
¹ Le périmètre d'étude sera dénommé Parc Naturel Régional dans la suite de ce rapport.

² L'espace à dominante urbaine regroupe les aires urbaines (pôles urbains et couronnes périurbaines) et les communes multipolarisées (voir détail des définitions en annexe).

Le Parc Naturel du Verdon, voisin de celui du Luberon, a été choisi comme espace de comparaison dans cette étude. Il comprend 45 communes et dénombre 24 000 habitants. Contrairement au Luberon, sa population vit exclusivement dans un espace à dominante rurale.



Cinq zones aux profils différents, tant physiques que socio-économiques, composent le territoire : le pays¹ d'Aigues au sud et le pays d'Apt au nord sont séparés par le massif du Luberon. À l'ouest, la plaine de Cavaillon complète cette partie vaclusienne du Parc. Dans la partie alpine du Parc, le Luberon oriental regroupe les communes de la périphérie manosquine tandis que le pays de Forcalquier intègre l'ensemble des nouvelles communes du périmètre d'étude.

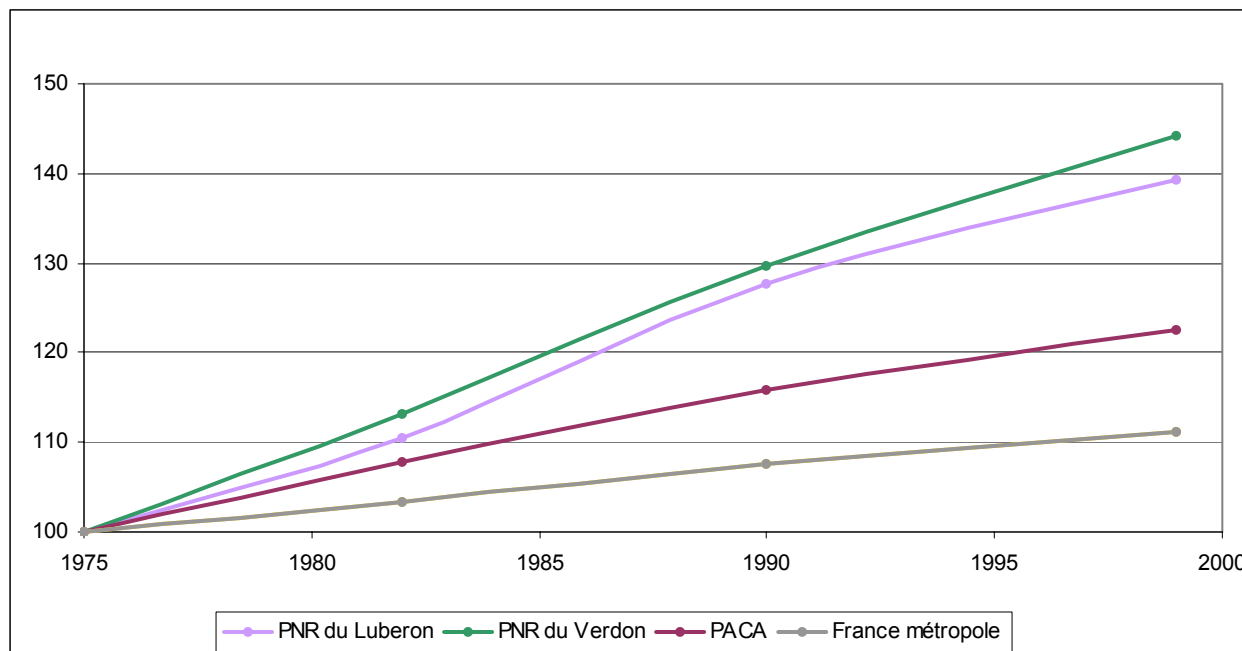


¹ La dénomination « pays » est purement locale et ne correspond pas à la définition au sens de la loi LOADT.

2. Un bon dynamisme démographique dû à la fois à l'attractivité et à l'excédent des naissances sur les décès

Depuis sa création, il y a trente ans, la population du Parc a augmenté de près de 40 %, évolution identique à celle de la population du Parc voisin du Verdon, mais deux fois plus importante que pour la population régionale (+ 23 %) et quatre fois plus que pour la population métropolitaine (+ 11 %).

Evolution de la population (Base 100 en 1975)



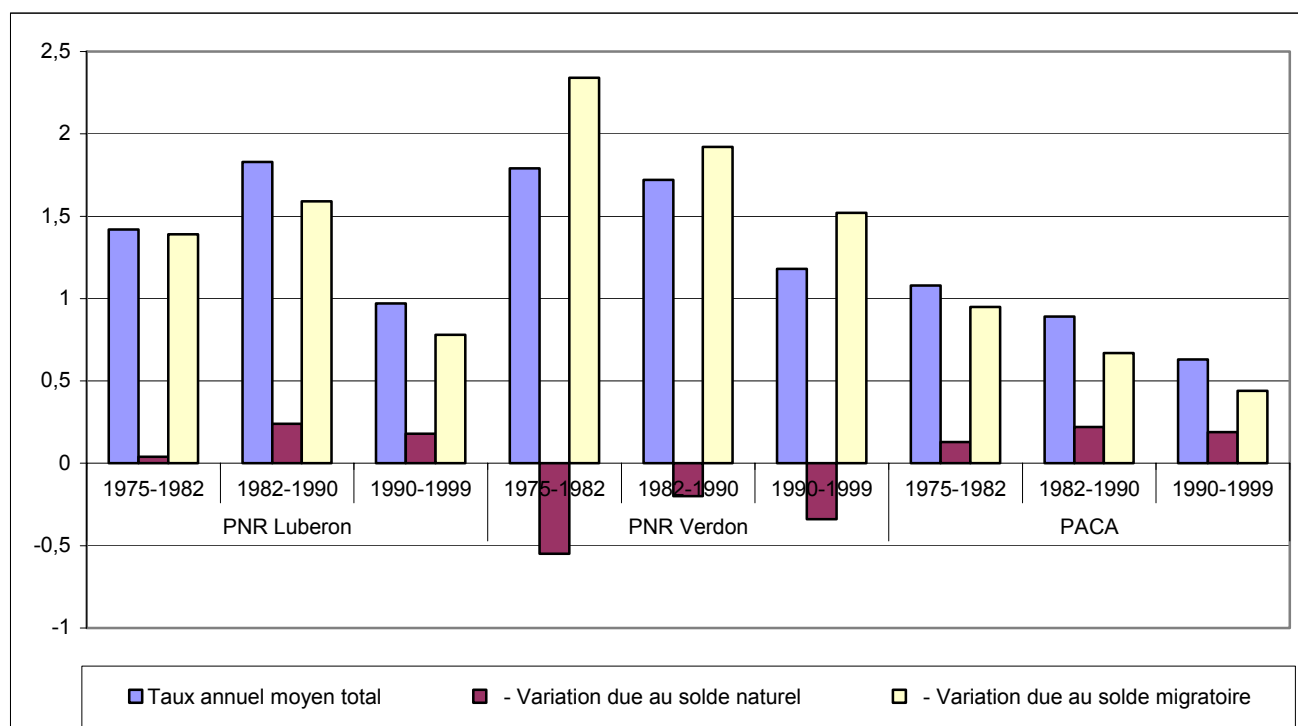
Source : Insee - Recensements de la population

La population s'établit en 1999 à 161 400 personnes, soit 13 500 de plus par rapport à 1990. L'excédent migratoire contribue pour quatre cinquième à cette hausse.

La croissance de la population a été moins élevée entre 1990 et 1999 que lors des deux périodes inter-censitaires précédentes. Depuis 1975, le dynamisme démographique du Parc reste cependant plus soutenu que celui de la région puisque la variation due au solde migratoire est deux fois plus importante que celle de PACA, la variation due au solde naturel étant de même niveau.

Toutefois, la croissance de la population est moins vigoureuse que celle du Verdon qui bénéficie d'un apport migratoire très élevé qui compense largement son déficit naturel.

Taux de variation annuelle de la population lors des différentes périodes inter-censitaires



Source : Insee - Recensements de la population

3. Les communes du pays d'Aigues sont les plus dynamiques

En 1999, près de la moitié de la population du Parc réside dans les quatre principales communes du territoire : Cavaillon, Manosque, Pertuis et Apt.

Ces quatre communes ont connu une progression de leur population différente : alors que les populations de Manosque et d'Apt restent stables depuis 1975 (et même en légère diminution pour celle d'Apt), les populations de Cavaillon et surtout de Pertuis ont beaucoup augmenté ces 25 dernières années.

Population des quatre principales communes du Parc en 1975 et 1999

	1975	1999	Evolution annuelle moyenne au cours de la période 75-99
Apt	11 288	11 172	-0,04
Cavaillon	21 259	24 563	0,60
Manosque	19 126	19 603	0,10
Pertuis	10 117	17 883	2,38

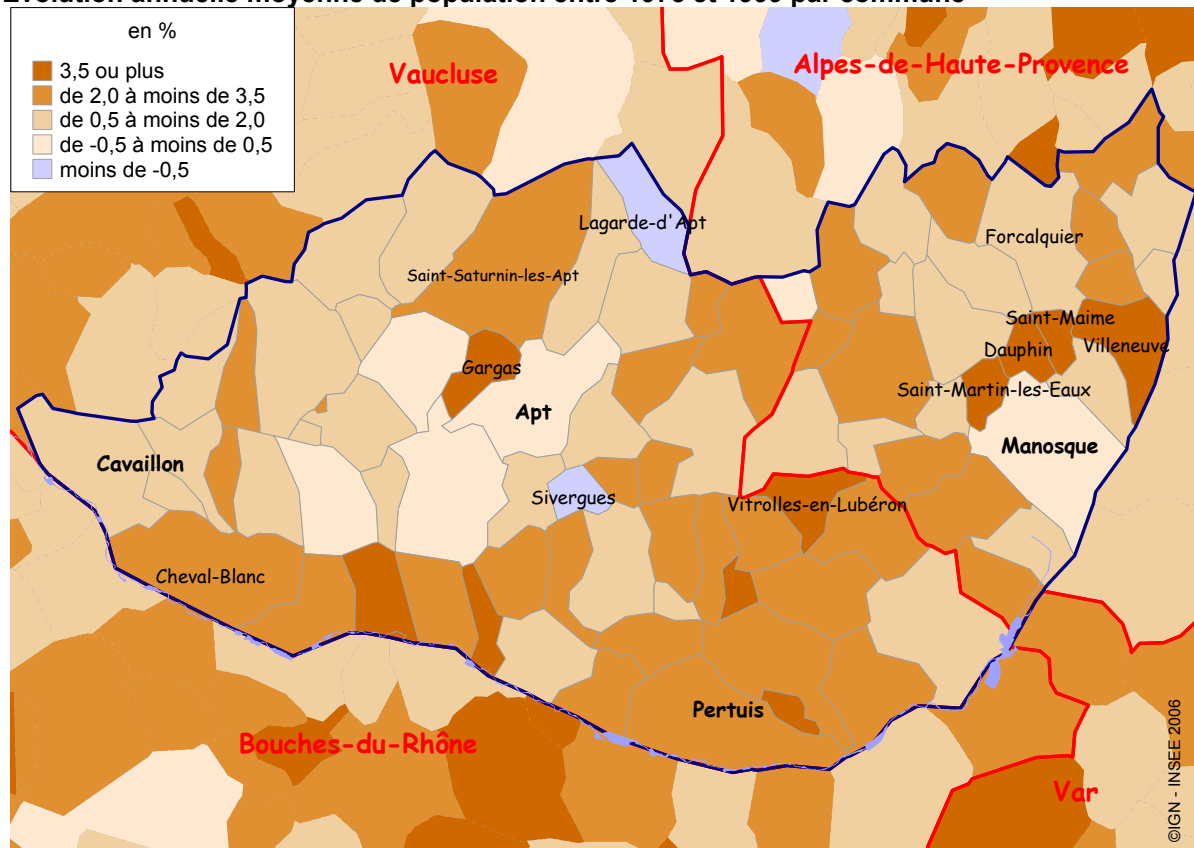
Source : Insee - Recensements de la population 1975 et 1999

Parmi les autres communes, celles qui ont connu les plus fortes augmentations de population depuis 1975 sont situées dans le pays d'Aigues.

Dans le Luberon Oriental, les communes à la périphérie nord de Manosque (Villeneuve, Saint-Maime, Dauphin et Saint-Martin-les-Eaux) voient également leurs populations augmenter significativement.

A contrario, les communes du pays d'Apt, à l'exception de Gargas et de Saint-Saturnin-lès-Apt, connaissent une plus faible progression, Lagarde-d'Apt et Sivergues perdant même de la population.

Evolution annuelle moyenne de population entre 1975 et 1999 par commune



Source : Insee - Recensements de la population

4. Deux tiers des échanges avec le reste de la région et l'Île-de-France

Entre 1990 et 1999, près de 38 000 personnes sont venues s'installer dans le Parc pendant que 28 000 le quittaient. Sur 1 000 personnes qui résident dans le territoire, 49 s'y sont installées en moyenne chaque année et 42 l'ont quitté. Le Parc a donc gagné en moyenne chaque année 7 habitants tandis que le Verdon en gagnait 15 pendant cette même période (70 qui arrivent et 55 qui partent), soit plus du double.

Les échanges se font majoritairement avec le reste de la région PACA (55 % des échanges) et, dans la région, essentiellement avec les Bouches-du-Rhône (30 %) surtout en provenance de l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence (plus de 20 %). Les échanges sont également importants avec la région Île-de-France (11 %) beaucoup plus en provenance qu'à destination de celle-ci.

Le solde migratoire avec la région francilienne contribue pour un tiers au solde migratoire total, tout comme les soldes migratoires avec la région PACA et avec les autres régions de province.

Principaux flux migratoires entre 1990 et 1999

	Arrivées	Départs	Solde
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19 702	16 513	3 189
dont Bouches-du-Rhône	11 673	8 016	3 657
<i> dont aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence</i>	9 252	6 026	3 226
dont Vaucluse	3 462	3 794	-332
<i> dont aire urbaine d'Avignon</i>	2 201	2 509	-308
dont Alpes-de-Haute-Provence	2 022	1 981	41
Île-de-France	5 341	1 852	3 489
<i> dont aire urbaine de Paris</i>	5 455	1 872	3 583
Autres régions	12 806	9 305	3 501
Ensemble	37 849	27 670	10 179

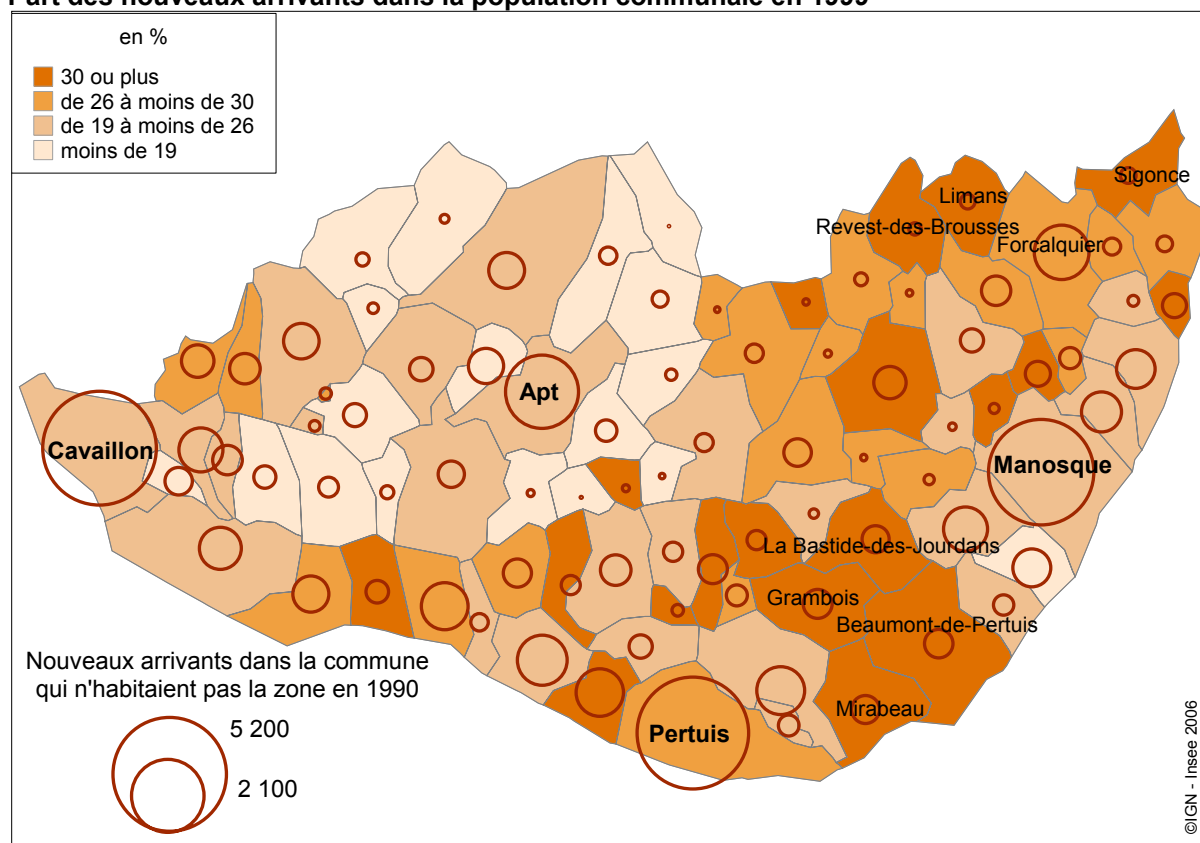
Source : Insee - Recensements de la population

Les communes qui ont le plus attiré les nouveaux arrivants sont bien sûr les quatre principales villes du Parc. Mais lorsqu'on s'intéresse à la part de ces nouveaux arrivants dans la population de chaque commune du Parc, on constate qu'elle est élevée dans les communes localisées dans une poche au nord de Saint-Paul-lès-Durance autour de Mirabeau, La Bastidonne ou encore Beaumont-de-Pertuis : plus de 30 % de la population de ces communes n'habitaient pas dans le Parc en 1990.

Ces nouveaux arrivants viennent également s'installer dans la partie septentrionale du Luberon oriental et autour de Forcalquier (Limans, Revest-des-Brousses ou Sigonce).

A l'inverse, les communes du pays d'Apt ont assez peu attiré les nouveaux arrivants.

Part des nouveaux arrivants dans la population communale en 1999



Source : Insee - Recensements de la population 1990 et 1999

5. Un départ d'étudiants et une arrivée de familles avec enfants

Les migrations modifient la structure par âge de la population : elles contribuent à réduire la population des 20 - 30 ans, particulièrement des 20 - 25 ans. En effet, le solde des migrations a réduit de 18 % l'effectif des personnes âgées de 20 à 25 ans entre 1990 et 1999.

A l'inverse, ces migrations ont contribué à accroître le nombre de jeunes adultes de 30 à 40 ans (+ 14 %) ainsi que celui des adultes de 40 à 60 ans mais dans une moindre mesure (+ 8 %).

Les étudiants quittent le territoire pour poursuivre leurs études tandis que les familles avec enfants s'installent dans le territoire.

Durant ces neuf années, le solde migratoire est positif pour l'ensemble des catégories professionnelles sauf pour les étudiants (- 1 700). Il est élevé chez les professions intermédiaires, les employés et chez les retraités.

Impact des migrations par classe d'âge entre 1990 et 1999

	Population 1999	%	Arrivées	%	Départs	%	Solde migratoire	Impact des migrations en %
Moins de 20 ans	39 273	24,3	11 036	29,1	7 247	26,2	3 789	10,7
20 à 30 ans	16 200	10,0	4 686	12,4	6 541	23,6	-1 855	-10,3
<i>dont 20 à 24 ans</i>	9 056	5,6	1 611	4,3	3 193	11,5	-1 582	-18,1
30 à 39 ans	22 691	14,1	7 858	20,8	5 045	18,2	2 813	14,2
40 à 59 ans	43 531	27,0	8 775	23,2	5 532	20,0	3 243	8,0
60 ou plus	39 698	24,6	5 494	14,5	3 305	12,0	2 189	5,8
Ensemble	161 393	100,0	37 849	100,0	27 670	100,0	10 179	6,7

Source : Insee - Recensement de la population 1999

Note de lecture : Pour calculer l'impact des migrations, le solde migratoire est rapporté à la population qui aurait été celle de 1999 en l'absence de migrations.

6. Une forte augmentation des résidences principales, surtout au sud

En 1999, le Parc compte 82 000 logements dont 80 % en résidences principales contre 50 % dans le Verdon.

Les résidences secondaires ne représentent que 13 % des logements et près de 45 % dans le PNR du Verdon. Ce dernier, tout comme le PNR du Queyras, a un profil beaucoup plus marqué par le tourisme que le Luberon.

Part des différentes catégories de logement en 1982 et 1999 (en %)

	PNR Luberon				PNR Verdon		PACA	
	1982		1999		1982	1999	1982	1999
	Nombre	%	Nombre	%	%	%	%	%
Résidences principales	46 619	76,6	65 583	80,0	44,5	48,2	77,0	75,3
Résidences secondaires *	9 408	15,5	10 813	13,2	44,8	44,9	15,6	17,2
Logements vacants	4 796	7,9	5 548	6,8	10,7	6,9	7,4	7,5
Ensemble des logements	60 823	100,0	81 944	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

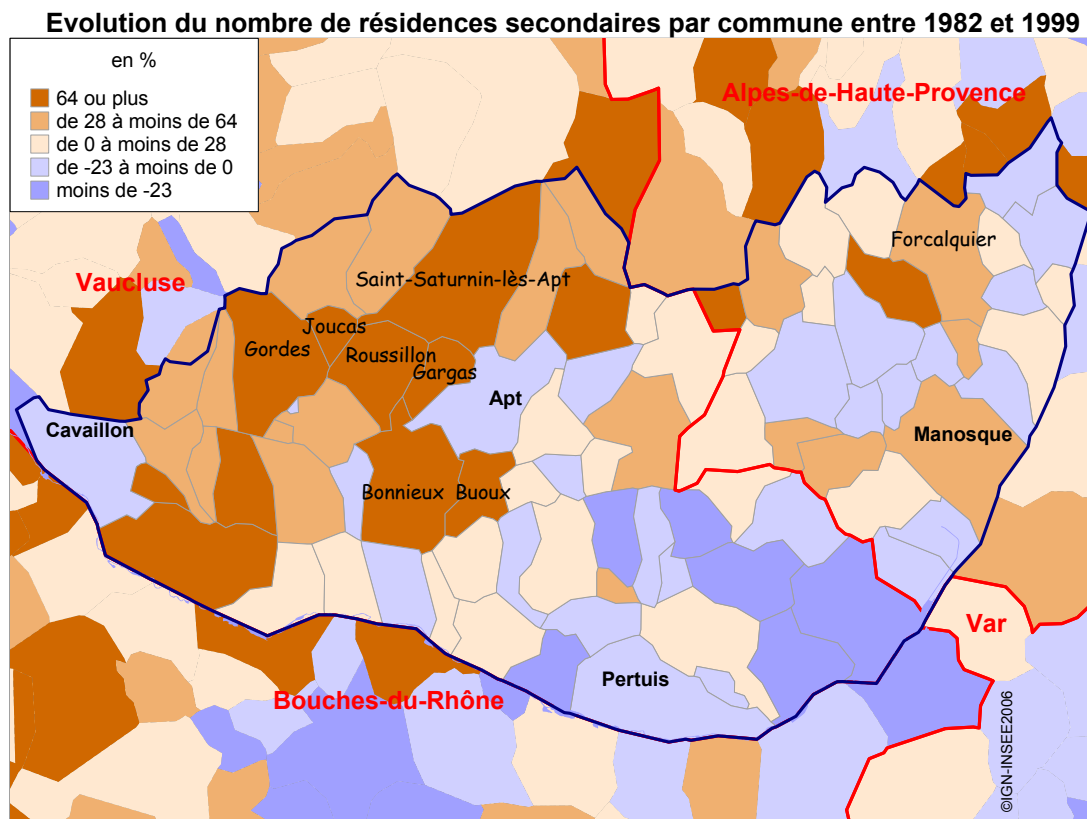
* y compris logements occasionnels

Source : Insee - Recensements de la population 1982, 1990, 1999

L'arrivée des jeunes actifs dans le territoire modifie la nature du parc de logement. De 1982 à 1999, la proportion de résidences secondaires n'a cessé de diminuer. En effet, pendant cette période, le nombre de résidences secondaires augmente beaucoup moins vite que l'ensemble des logements (+ 15 % contre + 35 %). Cette tendance est à l'opposé de celle observée en PACA où le nombre de résidences secondaires augmente de 42 % contre 30 % pour l'ensemble des logements de la région.

Le nombre de résidences secondaires pendant cette période a surtout diminué dans le pays d'Aigues. Cette réaffectation au profit des résidences principales a permis l'installation des nouveaux arrivants dans cette partie du territoire.

A contrario, le nombre de résidences secondaires a beaucoup augmenté autour de Gordes, plus touristique.



7. Résidences principales : de plus en plus de maisons individuelles

Entre 1982 et 1999, le nombre de résidences principales a régulièrement augmenté : 46 500 en 1982 ; 57 000 en 1990 ; 65 600 en 1999. La répartition entre les statuts d'occupation est restée sensiblement identique : environ 56 % des logements sont occupés par leur propriétaire et 34 % sont loués.

En revanche, les constructions ont accentué la prédominance des logements individuels par rapport aux logements collectifs.

Le parc de logement en HLM collective est resté stable entre 1982 et 1990 pour augmenter de 20 % de 1990 à 1999. Il représente actuellement 6,5 % de l'ensemble des logements, taux bien inférieur à celui de la région (11,1 %) et exactement deux fois moindre que sur l'ensemble du territoire français (13,5 %).

Les principaux segments du parc des résidences principales entre 1982 et 1999

	1982		1990		1999	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Habitat individuel - propriétaire	21 556	46,3	29 354	51,5	34 159	52,1
Habitat individuel - locataire	6 280	13,5	8 174	14,3	10 887	16,6
Ensemble habitat individuel	27 836	59,8	37 528	65,8	45 046	68,7
Habitat collectif - propriétaire	2 580	5,5	2 742	4,8	2 765	4,2
Habitat collectif - locataire non HLM	6 352	13,7	7 173	12,6	7 354	11,2
Habitat collectif - locataire HLM	3 536	7,6	3 541	6,2	4 297	6,5
Ensemble habitat collectif	12 468	26,8	13 456	23,6	14 416	21,9
Autres cas	6 204	13,4	5 995	10,6	6 154	9,4
Ensemble	46 508	100,0	56 979	100,0	65 616	100,0

Source : Insee - Recensements de la population 1982, 1990 et 1999

8. Des revenus moins élevés qu'en PACA, provenant essentiellement des salaires

En 2004, les revenus fiscaux des ménages au sein du PNR sont inférieurs à ceux des ménages provençaux. Avec un revenu médian¹ de 14 700 euros, le Luberon affiche cependant un revenu plus élevé que le Parc Naturel voisin (13 700 euros), plus rural.

La part des pensions et des retraites dans l'ensemble des revenus y est beaucoup moins élevée (28 % des revenus contre 34 % dans le Verdon). Corrélativement, la part des revenus provenant des salaires y est beaucoup plus élevée, au même niveau que la région.

Niveau, disparité et structure des revenus en 2004

	PNR du Luberon	PNR du Verdon	PACA
Revenu médian par unité de consommation (UC)	14 722	13 727	15 443
Seuil de bas revenus (D1) par UC	5 065	4 810	4 608
Seuil de hauts revenus (D9) par UC	30 258	26 998	32 001
Rapport inter-déciles (D9/D1)	6,0	5,6	6,9
Part des revenus salariaux	57,0 %	49,4 %	59,6 %
Part des pensions, retraites et rentes	28,4 %	34,1 %	27,0 %
Part des revenus des professions non salariées	8,6 %	10,3 %	7,9 %
Part des autres revenus	6,0 %	6,2 %	5,5 %

Source : Insee - DGI - Revenus fiscaux 2004

Les ménages de Cavaillon, Apt et Manosque ont un revenu médian faible. D'une façon générale, les ménages résidant dans les grandes communes ont des revenus médians plutôt faibles. Pertuis, dans le pays d'Aigues, fait donc exception avec un revenu médian de 15 500 euros.

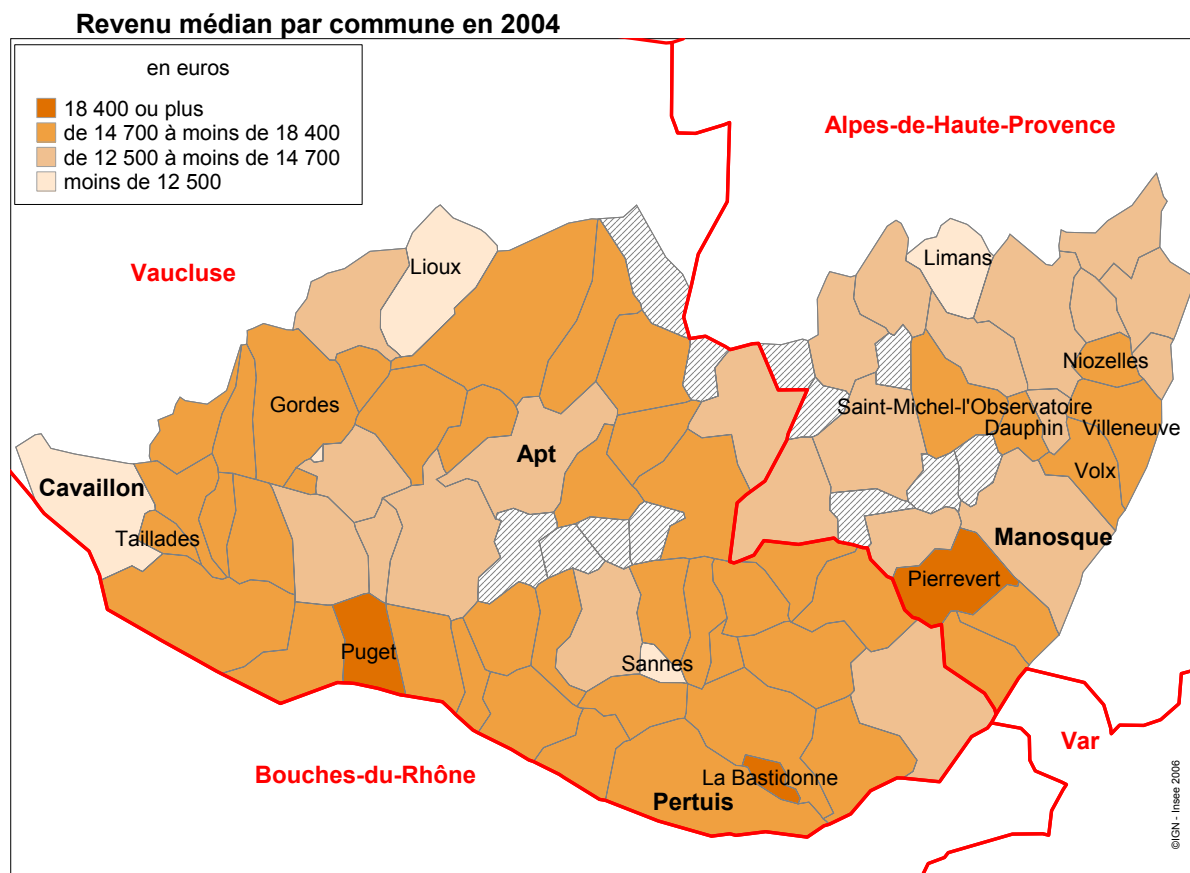
Les autres petites communes du pays d'Aigues affichent aussi un revenu médian supérieur à la moyenne du Parc (14 700 euros).

C'est également le cas dans de nombreuses communes du reste de la partie vaclusienne du Parc (au nord d'Apt et à l'est de Cavaillon, de Cheval Blanc jusqu'à Gordes).

¹ Le revenu médian est la valeur du revenu telle que la moitié des personnes déclarent un revenu inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu supérieur.

Gordes a d'ailleurs le seuil de hauts revenus² le plus élevé du Parc (plus de 40 000 euros). Alors qu'habituellement les revenus sont homogènes dans les petites communes, cette commune a un seuil de hauts revenus sept fois supérieur à son seuil de bas revenus³.

Avec près de 73 % de ses ménages imposables (un ménage sur deux en France métropolitaine), Pierrevert est la commune qui affiche le revenu médian le plus élevé de la zone (20 000 euros) tandis que Lioux, avec un revenu médian deux fois moins élevé ferme la marche.



² Le seuil de hauts revenus est la limite telle que 10 % des personnes déclarent un revenu supérieur à cette valeur.

³ Le seuil de bas revenus est la limite telle que 10 % des personnes déclarent un revenu inférieur à cette valeur.

9. Un taux de chômage qui a beaucoup progressé dans les années 90 et qui diminue depuis

68 000 personnes sont actives en 1999, soit 6 000 de plus qu'en 1990.

Le territoire d'étude compte, en 1999, 57 000 actifs occupés dont 46 000 salariés et 11 000 non salariés.

Population active totale dans le Parc Naturel du Luberon

	1990	1999
Actifs ayant un emploi	53 794	57 005
<i>dont salariés</i>	41 811	46 212
<i>dont non salariés</i>	11 983	10 793
Chômeurs	8 522	11 014
Population active totale (*)	62 316	68 019

(*) hors militaires du contingent

Source : Insee - Recensements de la population 1990 et 1999

Entre 1990 et 1999, le nombre d'actifs occupés a augmenté de 6 % (+ 10 % pour les salariés et -10 % pour les non salariés) tandis que le nombre de chômeurs a augmenté de 29 %, soit 2 500 personnes supplémentaires au chômage au cours de cette décennie.

La hausse du nombre total d'actifs est donc de 9 % qui s'explique pour moitié par la progression de l'emploi et pour moitié par la progression du chômage.

Evolution de la population active totale entre 1990 et 1999 (en %)

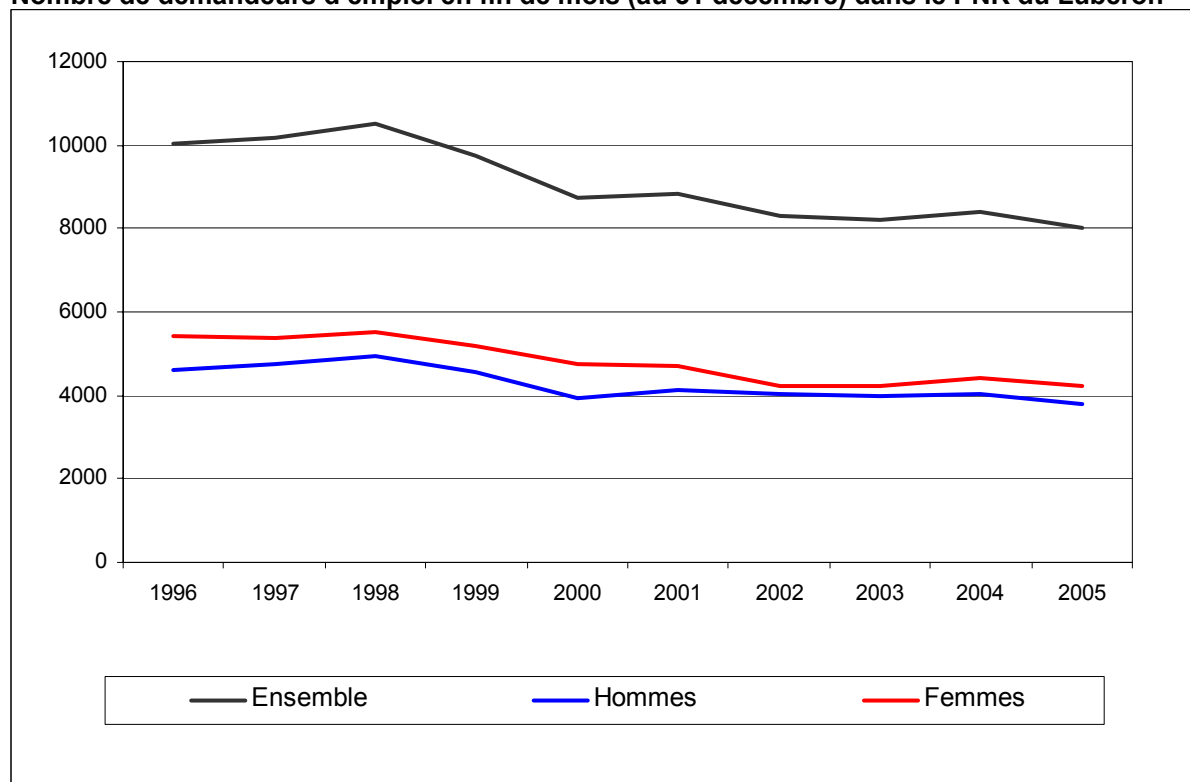
	PNR Luberon	PNR Verdon	PACA	France métropolitaine
Actifs ayant un emploi	6,0	9,4	3,3	3,0
<i>dont salariés</i>	10,5	17,3	5,2	5,7
<i>dont non salariés</i>	-9,9	-6,4	-6,6	-12,6
Chômeurs	29,2	27,4	26,8	24,5
Population active totale (*)	9,2	12,2	6,8	5,4

(*) hors militaires du contingent

Source : Insee - Recensements de la population 1990 et 1999

Le nombre de chômeurs a, cependant, diminué entre 1996 et 2005. Au 31 décembre 2005, 8 000 personnes sont au chômage contre plus de 10 000 neuf ans auparavant.

Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (au 31 décembre) dans le PNR du Luberon



Source : ANPE - DEFM - catégories 1+2+3 (Hors Activités Réduites)

Au 31 décembre 2005, le taux de chômage s'élève à 10 % dans la zone d'emploi d'Apt qui recouvre 43 communes du territoire d'étude, à 11,6 % dans la zone d'emploi de Manosque qui comprend 27 communes du PNR et à 12,2 % dans la zone d'emploi d'Avignon qui s'étend au-delà des 14 communes concernées du Parc.

10. Une intensification des échanges domicile-travail surtout vers l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence et en provenance de l'aire urbaine avignonnaise

En 1990, le territoire comptait 54 000 actifs occupés pour 48 000 emplois. Entre 1990 et 1999, le nombre d'actifs occupés a augmenté de 6 % pour 6 % d'emplois supplémentaires. Le territoire compte donc 57 000 actifs occupés pour 51 000 emplois. Le solde des navettes domicile-travail¹ est ainsi resté stable en 10 ans (- 6 000).

Les déplacements domicile-travail se sont, cependant, intensifiés. La part de l'emploi local occupé par des personnes extérieures à la zone est passée en 10 ans de 12 % à 18 %. La part des actifs occupés habitant la zone qui la quittent quotidiennement pour aller travailler à l'extérieur, quant à elle, est passée de 22 % à 27 %.

Déplacements Domicile-Travail en 1990 et en 1999

	Effectifs 1990	Effectifs 1999	Evolution 1990-1999 En %
Actifs occupés résidant dans la zone	53 794	57 005	6,0
travaillant dans la zone	41 938	41 514	- 1,0
travaillant en dehors de la zone	11 856	15 491	30,7
Actifs occupés venant travailler dans la zone	5 873	9 299	58,3
Emplois dans la zone	47 811	50 813	6,3

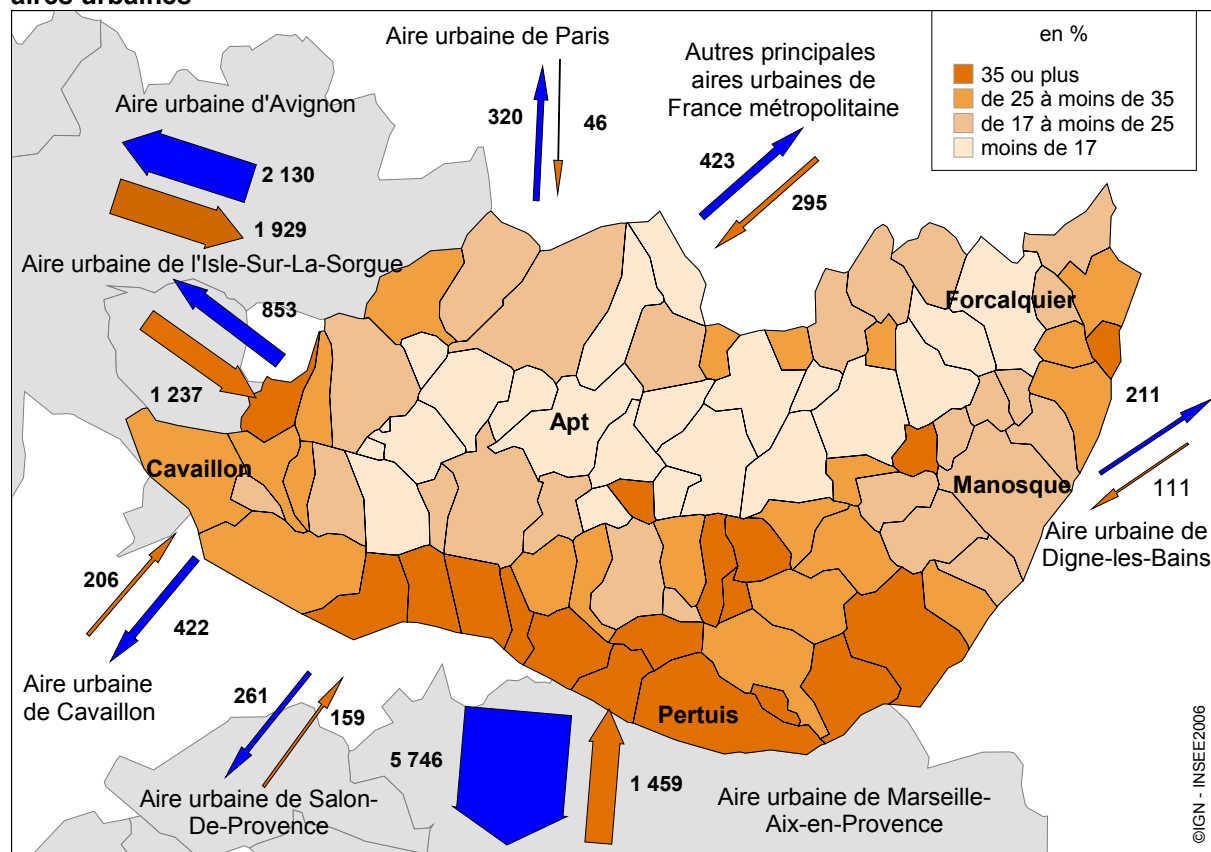
Source : Insee - Recensements de la population 1990 et 1999 (exploitation principale)

Parmi les 15 500 personnes qui quittent quotidiennement la zone, 5 700 vont travailler dans l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence (37 % des sortants). Parmi eux, 2 700 vont travailler à Aix-en-Provence et 1 200 à Marseille. Saint-Paul-lès-Durance attire également chaque jour près de 2 100 actifs occupés de la zone tout comme les communes de l'aire urbaine d'Avignon.

Plus d'un tiers des actifs occupés des communes du pays d'Aigues travaillent à l'extérieur du Parc.

¹ Le solde des navettes domicile-travail est égal à la différence entre le nombre d'entrants (actifs occupés travaillant dans la zone mais n'y résidant pas) et le nombre de sortants (actifs occupés résidant dans la zone mais n'y travaillant pas)

Part des sortants par commune en 1999 et principaux flux en provenance et à destination des aires urbaines



Source : Insee - Recensement de la population 1999

Note de lecture : Plus de 35 % des actifs occupés résidant à Pertuis travaillent à l'extérieur du Parc.

En 1999, parmi les 9 300 personnes qui viennent travailler quotidiennement dans la zone, 1 900 résident dans l'aire urbaine avignonnaise, près de 1 500 dans l'aire urbaine marseillaise et 1 200 dans l'aire urbaine de L'Isle-sur-la-Sorgue.

Environ un quart des emplois présents dans les communes des franges ouest et est du Parc sont occupés par des personnes résidant à l'extérieur du Parc.

11. En 25 ans, l'emploi agricole a diminué de moitié et l'emploi tertiaire a presque doublé

La structure sectorielle de l'emploi a connu une profonde mutation en 25 ans : alors que l'agriculture représentait un emploi sur cinq en 1975, elle ne représente plus qu'un emploi sur treize en 1999. Le poids de l'agriculture reste, néanmoins, supérieur à celui de la région (3 %). Le secteur tertiaire, quant à lui, a vu ses effectifs pratiquement multipliés par deux avec 38 000 emplois en 1999.

L'industrie a le même poids qu'au niveau régional mais a connu une progression différente : les effectifs dans ce secteur ont augmenté de 17 % dans le Parc alors qu'ils ont diminué de 30 % en PACA. Cette progression s'est principalement faite entre 1975 et 1990. Depuis 1990, les effectifs du secteur industriel diminuent.

Emploi au lieu de travail depuis 1975 en quatre grands secteurs

		PNR Luberon		PNR Verdon	PACA
		Effectifs	%	%	%
Agriculture	1975	7 585	20,1	27,5	6,7
	1999	4 054	7,9	12,2	3,1
Industrie	1975	4 810	12,7	8,6	19,1
	1999	5 621	11,0	7,7	11,3
Construction	1975	5 520	14,6	19,7	12,5
	1999	3 947	7,7	8,7	6,1
Tertiaire	1975	19 875	52,6	44,2	61,7
	1999	37 442	73,4	71,4	79,5
Ensemble	1975	37 790	100,0	100,0	100,0
	1999	51 064	100,0	100,0	100,0

Source : Insee - Recensements de la population 1975 et 1999 (exploitation complémentaire)

Avec la présence de quatre centres hospitaliers et d'une dizaine d'établissements scolaires dans le secondaire dans les quatre principales villes du Parc, l'éducation, la santé et l'action sociale représentent un cinquième des emplois.

Le commerce est le deuxième secteur avec 18,5 % des emplois du Parc contre 15,3 % dans la région. Le commerce de détail, avec la présence de nombreux hypermarchés, offre 4 700 emplois tandis que le commerce de gros, lié en partie au conditionnement des fruits et légumes, représente 2 900 emplois.

Dans l'industrie, la confiserie Kerry est l'un des plus gros employeurs d'Apt avec 430 emplois. D'autres spécificités industrielles existent : en particulier dans la pharmacie, la parfumerie et les produits d'entretien. Sur les traces de « l'Occitane en Provence » à Manosque, de nouvelles entreprises ont vu le jour comme « Terre d'Oc Créations » à Villeneuve ou « Laboratoires Bains et Arômes » à Forcalquier, regroupées dans le pôle senteurs et saveurs centré à Forcalquier. L'emploi dans ce secteur a été pratiquement multiplié par quatre en dix ans.

Emplois dans la zone par secteur économique en 1999

	PNR Luberon			PACA	
	Effectif 1999	Part en %	Evolution 1990-1999 en %	Part en %	Evolution 1990-1999 en %
Agriculture, sylviculture, pêche	4 054	7,9	-20,1	3,1	-17,7
Industrie	5 621	11,0	-4,2	11,4	-7,6
<i>dont industries agricoles et alimentaires</i>	1 796	3,5	-11,3	2,1	-4,1
Construction	3 947	7,7	-24,6	6,1	-27,0
Commerce	9 442	18,5	5,5	15,3	-0,6
Transports	2 300	4,5	21,3	4,6	2,5
Activités financières	1 015	2,0	-0,1	2,6	-4,3
Activités immobilières	631	1,2	-40,0	1,9	-29,0
Services aux entreprises	4 890	9,6	65,4	11,5	17,5
Services aux particuliers	4 059	7,9	26,5	8,8	20,3
Education, santé, action sociale	10 135	19,8	26,9	19,9	18,9
Autres services non marchands	4 970	9,7	28,5	14,8	21,0
<i>dont administration</i>	4 269	8,3	18,2	13,2	16,4
Total	51 064	100,0	8,4	100,0	4,4

Source : Insee - Recensement de la population en 1999 (exploitation complémentaire)

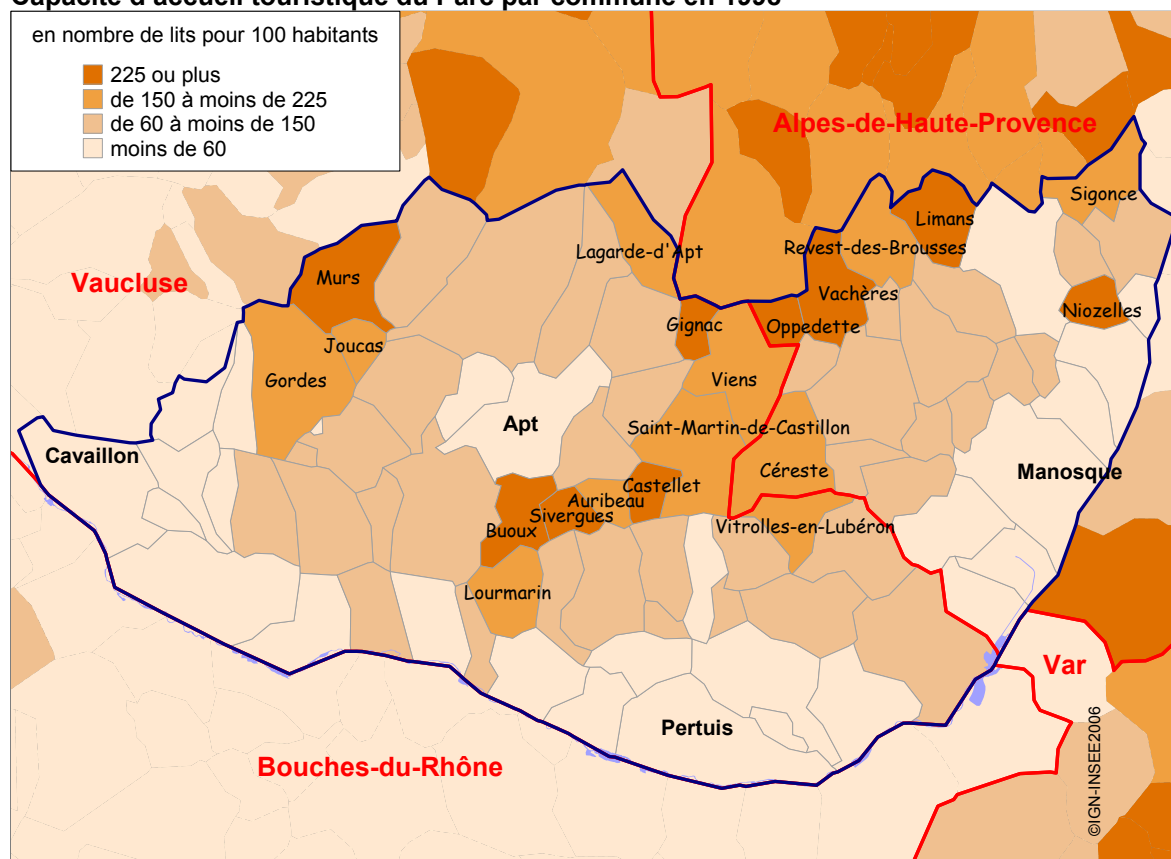
12. Le tourisme moins prédominant que dans les autres Parcs Naturels de la région

Avec un total de 70 000 lits dont les trois quarts en résidences secondaires, le PNR a une offre plus limitée d'accueil que son voisin le Verdon (81 000 lits dont plus du tiers en camping).

La capacité d'accueil¹ rapportée au nombre d'habitants est donc beaucoup plus faible dans ce PNR : 43 lits pour 100 habitants dans le Luberon contre 340 dans le Verdon ou encore 640 dans le Queyras. Les zones les plus touristiques sont situées autour de Gordes, au contour est du massif du Petit Luberon (de Lourmarin jusqu'à Gignac) et sur la frange nord-est du PNR entre Sigonce et Oppedette, les moins touristiques étant situées le long de la Durance.

¹ Cette capacité d'accueil est mesurée en nombre de lits : 2 lits par chambre d'hôtel, 3 lits par emplacement de camping, 5 lits par résidence secondaire et nombre de places-personnes pour les autres hébergements (centres de vacances, villages et maisons familiales de vacances, auberges de jeunesse, refuges et gîtes d'étape, chambres d'hôte...).

Capacité d'accueil touristique du Parc par commune en 1998



Source : Insee - Inventaire communal 1998

Entre 1988 et 1998, la capacité d'accueil touristique a augmenté de 5 000 lits dans le Parc dont le tiers à Gordes (+ 1 400 lits). La zone autour de Forcalquier a également vu son offre de lits augmenter. A contrario, les communes qui jouxtent l'aire urbaine marseillaise ne peuvent plus accueillir autant de touristes qu'à la fin des années 80.

Les secteurs¹ de la restauration et de l'hébergement, essentiellement touristiques, occupaient en mars 1999 environ 2 000 personnes, dont un tiers de non-salariés et deux tiers de salariés. Les emplois touristiques représentent 4 % de l'emploi total de la zone, bien moins que dans le Parc Naturel voisin du Verdon (14 %) et au même niveau que sur l'ensemble de la région (4,5 %). En 2004, le nombre de salariés a bien entendu varié en selon la saison : 1 400 l'hiver et 2 500 au plus haut de l'été.

13. Un territoire bien équipé et bien desservi

La base permanente des équipements est une base qui répertorie 86 équipements ou services à la personne². Ils ont été retenus pour étudier le niveau d'équipement d'un territoire.

Les communes du Parc Naturel sont bien équipées avec un indicateur moyen de 18 équipements. La moyenne communale est de 21 en PACA, 13 dans le Verdon et 12 en France métropolitaine.

Les communes du territoire sont, par exemple, très bien équipées dans le domaine de l'éducation, de la santé et du social puisque seulement 2,5 % de la population du Parc est à plus de 30 minutes d'un lycée (d'enseignement général, technologique ou professionnel), d'un service d'urgence ou d'une maternité alors que cette situation concerne 70 % de la population dans le Verdon et plus de 5 % de la population dans la région. L'implantation des quatre principales villes aux quatre extrémités du Parc

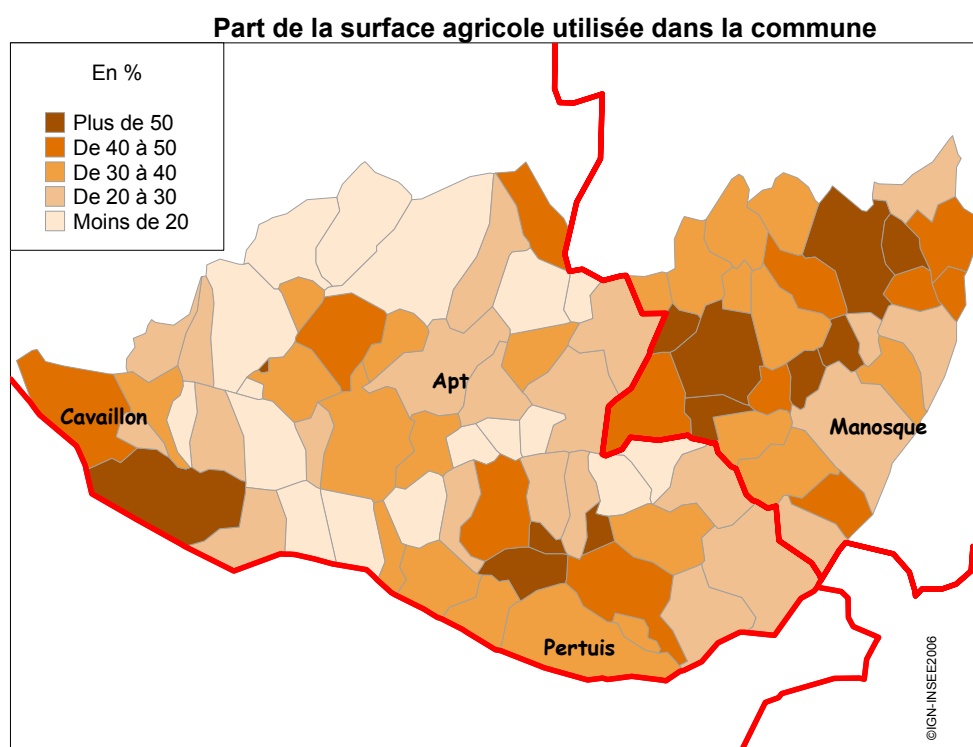
¹ On ajoute aux secteurs de la restauration et de l'hébergement, les activités des téléphériques et des remontées mécaniques, des agences de voyage et enfin les activités thermales et de thalassothérapie.

² Cf liste en annexe

permet un égal accès aux équipements à l'ensemble des résidents de la zone. Le territoire d'étude est, de surcroît, bien desservi puisqu'il est traversé d'ouest en est par la N100 et bordé par les autoroutes A51 à l'ouest et A7 à l'est.

14. Agriculture : vignes à l'ouest, élevage à l'est

L'agriculture occupe un peu moins d'un tiers de la surface du périmètre étudié. Elle est plus présente dans la partie Alpes-de-Haute-Provence (39,4 %) que dans sa partie vauclusienne (28,8 %). La taille moyenne des exploitations agricoles de la zone est de 21 hectares, mais elle se monte à 32 hectares dans la partie bas-alpine contre 17 dans la parties du Vaucluse. Cette différence découle de l'orientation différente des deux agricultures : l'est de la zone est principalement occupée par des prairies et surfaces fourragères tandis que l'ouest détient l'essentiel des vergers et de la viticulture. A l'époque de la création du Parc, la taille moyenne des exploitations agricoles était de 14 ha. Elle a donc augmenté de 50 % en 30 ans. Cette évolution est la conséquence de la diminution quatre fois plus rapide du nombre d'exploitations (- 40 % de 1979 à 2000) que des surfaces agricoles (- 10 %).



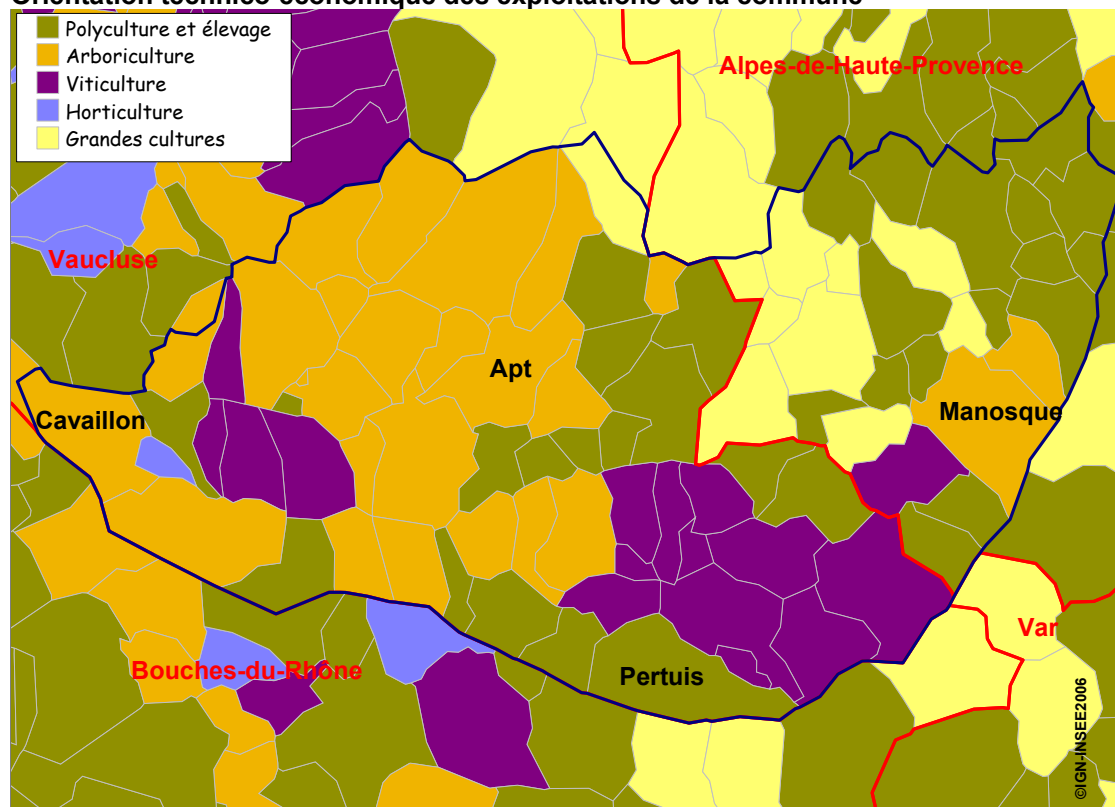
Source :AGRESTE - Recensement Agricole 2000

Durant cette période, l'agriculture a connu de profondes mutations : les cultures céréalières perdent le quart de leurs surfaces et changent d'orientation : le blé tendre a pratiquement disparu (6 000 ha en 1979, 800 ha en 2000) tandis que le blé dur a multiplié par 4,5 ses surfaces (2 000 ha à 9 000 ha). Orge, maïs et cultures légumières, autrefois bien implantés, ont également fortement régressé tandis que les cultures florales ont été multipliées par cinq. La viticulture accroît son emprise avec une orientation vers la qualité. La production fruitière a perdu 1 000 hectares mais les cerisiers restent constants avec 2 000 hectares tandis que tous les autres vergers diminuent, les pommes représentant encore la moitié de l'arboriculture.

Production emblématique de la région, les plantes à parfum, aromatiques et médicinales ont augmenté de 67 % depuis 1979.

Les prairies et les surfaces fourragères maintiennent une superficie importante entre 1979 et 2000 (18 200 hectares). Elles traduisent l'importance de l'élevage de la zone, essentiellement tourné vers les ovins et les caprins.

Orientation technico-économique des exploitations de la commune



Source : AGRESTE

Deux aspects notables de l'agriculture de la zone sont à souligner : la progression de l'irrigation qui concerne 18 000 ha actuellement contre 15 600 il y a vingt ans ; le rapport à la propriété de la terre qui s'inverse en vingt ans : en 1979, 56 % de la terre agricole était détenue en propriété et 36 % en fermage ; en 2000, 42 % sont en propriété et 56 % en fermage.

15. Annexes

	RP		Enquête annuelle de recensement		
Communes	Population en 1999	Taux d'évolution annuel moyen sur la période 75-99	Année d'enquête	Population	Taux d'évolution annuel moyen depuis 1999 en %
Ansouis	1 033	2,77	2005	1 091	0,91
Apt	11 172	-0,04	annuelle		
Aubenas-les-Alpes	62	0,90	2006	92	5,80
Auribeau	59	2,85	2008		
Bastide-des-Jourdans (La)	964	2,44	2007		
Bastidonne (La)	677	4,08	2007		
Beaumettes	194	1,40	2005	193	-0,09
Beaumont-de-Pertuis	934	1,85	2004	994	1,25
Bonnieux	1 417	0,17	2004	1 363	-0,77
Brillanne (La)	765	1,08	2004	823	1,47
Buoux	112	1,85	2005	125	1,85
Cabrières-d'Aigues	651	2,05	2005	805	3,60
Cabrières-d'Avignon	1 422	2,53	2007		
Cadenet	3 883	1,88	2007		
Caseneuve	355	2,29	2007		
Castellet	106	2,92	2005	104	-0,32
Cavaillon	24 563	0,60	annuelle		
Céreste	1 036	0,92	2004	1 181	2,65
Cheval-Blanc	3 524	2,32	2007		
Corbières	791	2,07	2008		
Cucuron	1 792	1,66	2007		
Dauphin	796	3,76	2005	794	-0,04
Forcalquier	4 302	1,09	2004	4 650	1,57
Gargas	2 928	4,29	2006	2 980	0,25
Gignac	48	3,50	2005	63	4,64
Gordes	2 092	1,19	2008		
Goult	1 285	0,84	2007		
Grambois	1 113	2,99	2004	1 154	0,73
Joucas	317	1,85	2008		
Lacoste	408	1,62	2007		
Lagarde-d'Apt	26	-1,78	2005	37	6,06
Lagnes	1 473	1,54	2007		
Lauris	3 102	2,74	2005	3 257	0,82
Limans	289	2,60	2005	333	2,39
Lioux	248	0,63	2007		
Lourmarin	1 119	2,06	2008		
Lurs	347	0,97	2004	388	2,26
Mane	1 169	1,41	2007		
Manosque	19 603	0,10	annuelle		
Maubec	1 581	3,46	2007		
Ménerbes	995	0,42	2006	1 157	2,18
Mérindol	1 798	2,38	2005	1 903	0,95
Mirabeau	907	3,36	2008		
Montfuron	166	3,14	2005	189	2,19

Communes	RP		Enquête annuelle de recensement		
	Population en 1999	Taux d'évolution annuel moyen sur la période 75-99	Année d'enquête	Population	Taux d'évolution annuel moyen depuis 1999 en %
Montjustin	60	1,20	2008		
Motte-d'Aigues (La)	1 010	3,50	2007		
Murs	415	1,27	2007		
Niozelles	199	2,65	2007		
Oppède	1 226	1,26	2008		
Oppédette	56	0,31	2006	60	0,99
Pertuis	17 833	2,38	annuelle		
Peypin-d'Aigues	473	3,21	2005	576	3,34
Pierrerue	404	2,52	2004	498	4,27
Pierrevert	3 280	2,59	2008		
Puget	589	5,35	2005	642	1,45
Puyvert	541	3,58	2008		
Reillanne	1 322	2,90	2006	1 476	1,59
Revest-des-Brousses	200	1,52	2007		
Robion	3 844	1,92	2006	3 941	0,36
Roussillon	1 161	0,25	2007		
Rustrel	614	1,87	2004	645	0,99
Saignon	994	1,59	2004	1 005	0,22
Sainte-Croix-à-Lauze	72	3,17	2006	76	0,78
Sainte-Tulle	3 055	0,80	2008		
Saint-Maime	661	3,64	2007		
Saint-Martin-de-Castillon	563	0,95	2005	724	4,28
Saint-Martin-de-la-Brasque	656	4,01	2008		
Saint-Martin-les-Eaux	104	6,29	2008		
Saint-Michel-l'Observatoire	904	1,60	2008		
Saint-Pantaléon	177	2,95	2008		
Saint-Saturnin-lès-Apt	2 341	2,07	2005	2 479	0,96
Sannes	167	1,25	2005	165	-0,20
Sigonce	319	2,41	2005	385	3,18
Sivergues	30	-0,98	2008		
Taillades	1 792	1,64	2007		
Tour-d'Aigues (La)	3 860	2,62	2008		
Vachères	257	2,50	2007		
Vaugines	466	3,25	2005	551	2,83
Viens	491	2,01	2006	564	2,00
Villars	686	1,01	2004	697	0,32
Villelaure	2 914	3,50	2005	2 995	0,46
Villemus	111	1,88	2007		
Villeneuve	2 964	4,04	2004	3 246	1,83
Vitrolles-en-Lubéron	145	3,81	2007		
Volx	2 690	1,19	2006	2 859	0,87
Total	161 270	1,39			

Source : Insee-Recensement de la population 1999 (dénombrement) et EAR 2004 - 2005 - 2006

Le recensement de la population de 1999

Le recensement de la population a été effectué en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer entre mars et avril 1999, et selon des modalités voisines des recensements de 1975, 1982 et 1990. La date de référence du recensement est le 8 mars 1999.

La population recensée est l'ensemble des personnes résidant en France quelle que soit leur nationalité. En particulier, on ne recense pas les Français vivant à l'étranger et les étrangers en visite ou de passage.

L'exploitation principale traite la totalité des bulletins individuels et des feuilles de logement.

L'exploitation complémentaire est un sondage au quart et permet d'affiner les caractéristiques de l'emploi et de procéder à l'analyse détaillée de la composition des ménages et des familles.

Les résultats de l'exploitation complémentaire sont, pour la plupart des communes, le résultat d'un sondage au quart. C'est-à-dire que l'on a exploité seulement un bulletin sur quatre.

On peut avoir une bonne idée de la précision d'un résultat R en prenant comme intervalle de confiance à 95 % l'intervalle défini ainsi :

$$[R - 4 \sqrt{R}] \text{ à } [R + 4 \sqrt{R}]$$

c'est-à-dire que *cet intervalle a 95 chances sur 100 de recouvrir le résultat que donnerait un dépouillement de tous les bulletins.*

Exemples :

Nombre lu dans un tableau	Intervalle ayant 95 chances sur 100 de recouvrir la valeur lue	
	Valeur minimum	Valeur maximum
100	60	140
1 000	870	1 130
10 000	9 600	10 400
100 000	98 700	101 300
1 000 000	996 000	1 004 000

Ce tableau montre que plus les chiffres sont faibles, plus l'erreur relative est grande.

Il en résulte donc une incertitude, notamment en ce qui concerne les petits nombres qui peuvent être entachés d'une erreur relative très importante.

Néanmoins, ces petits nombres permettent de conserver la cohérence comptable.

Population

Age

L'âge indiqué est l'**âge atteint au cours de l'année du recensement**, c'est-à-dire l'âge par génération. Autrement dit, l'âge est calculé en différence de millésime entre l'année du recensement et l'année de naissance. C'est également l'âge en années révolues au 31 décembre de l'année du recensement.

Migrations - Lieu de résidence au 1er janvier 1990

On appelle **migrants** les personnes dont la commune de résidence au 1er janvier de l'année du précédent recensement était différente de la commune de résidence au recensement considéré.

Les migrations sont connues au recensement à partir de la question sur la résidence antérieure ("Où habitiez-vous au 1er janvier 1990 ?"). Les enfants nés depuis le 1er janvier 1990 sont rattachés à la résidence antérieure de la personne de référence du ménage dans l'exploitation principale et à la résidence antérieure de la mère dans l'exploitation complémentaire.

Les migrations intermédiaires ne sont pas prises en compte (cas des migrations multiples ou des migrations puis retours). Une personne qui habite la même commune aux deux recensements peut très bien avoir changé de commune de résidence entre-temps.

La population en l'absence de migrations est la population de la zone en l'absence d'échanges avec le reste de la France métropolitaine :

Population 1999 - arrivées de France métropolitaine + départs vers la France métropolitaine.

Par souci d'équilibre, on ne soustrait pas les arrivées en provenance de l'étranger ou des DOM-TOM, car on ne connaît pas les départs vers ces destinations, puisque les personnes concernées ne résident plus sur le territoire métropolitain au moment du recensement (et ne sont donc pas recensées).

Les stables sont les personnes présentes dans la zone en 1990 et en 1999, y compris les enfants nés depuis le 1er janvier 1990 si la personne de référence du ménage est elle-même stable.

Migrations de l'ensemble de la zone avec l'extérieur

Permet de localiser les principaux échanges entre la zone d'étude et le reste de la France métropolitaine.

Flux migratoires par catégorie socioprofessionnelle et par âge entre 1990 et 1999 :

Les données sont issues de l'exploitation complémentaire du recensement de la population réalisée par sondage au quart. Le solde migratoire (arrivées moins départs) est donc entaché d'une erreur aléatoire. Cette incertitude dépend de la somme des flux (arrivées plus départs) et non du solde lui-même. L'intervalle de confiance à 95 % du solde est égal à : $(A - D) \pm 4\sqrt{(A + D)}$ où A représente les arrivées et D les départs.

Activité

Population active

La population active comprend les actifs ayant un emploi, les chômeurs et, depuis le recensement de 1990, les militaires du contingent. Elle comprend des personnes âgées de quinze ans ou plus. Dans les tableaux figure la population active hors militaires du contingent pour permettre des comparaisons d'un recensement à l'autre.

Changements de définition de ces concepts entre 1982 et 1999 :

- Depuis 1990, la population active comprend les militaires du contingent ; ceux-ci sont à distinguer des militaires de carrière.
- Les stagiaires rémunérés en stage de formation, classés inactifs en 1982, sont considérés à partir de 1990 comme des actifs ayant un emploi.

Taux d'activité

Le **taux d'activité** est le pourcentage de personnes actives dans la population totale.

Actifs ayant un emploi

Les actifs ayant un emploi sont les personnes qui ont une profession et l'exercent au moment du recensement.

Sont classées dans cette rubrique les personnes qui aident un membre de leur famille dans son travail (exploitation agricole ou artisanale, commerce, profession libérale...) à condition que la personne aidée ne soit pas salariée.

Les apprentis sous contrat, les stagiaires rémunérés et les personnes qui, tout en poursuivant leurs études, exercent une activité professionnelle font également partie de la population active ayant un emploi.

Emplois

Les emplois au lieu de travail ne se confondent pas avec la population active ayant un emploi, qui est comptée au lieu de résidence : une personne active ayant un emploi peut résider dans une commune A et avoir un emploi dans une commune B.

Les demandes d'emploi en fin de mois

Les demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) sont issues des statistiques de l'ANPE. Il s'agit des demandes d'emploi de catégories 1, 2 et 3 hors activités réduites.

Catégorie 1 : durée indéterminée à temps plein

Catégorie 2 : durée indéterminée à temps partiel

Catégorie 3 : durée déterminée temporaire ou saisonnier

Le comportement des chômeurs vis-à-vis de l'ANPE et l'évolution de la législation sociale ne sont pas neutres vis-à-vis de cette mesure du chômage .

Le dénombrement des chômeurs est devenu plus précis grâce à la mise en place d'une réglementation en matière de gestion administrative de l'ANPE :

- modification du contrôle des chômeurs par l'Administration (radiation des fichiers dès la première absence, pointage mensuel, mise en place d'un contrôle de la recherche d'emploi, utilisation d'un nouveau document d'actualisation mensuel en juin 1995),
- densification du réseau d'agences ANPE,
- envoi des cartes d'actualisation retardée jusqu'au 25 du mois afin que la recherche d'emploi attestée sur ces documents coïncide mieux avec la DEFM.

Inactifs

Les inactifs comprennent les retraités et retirés des affaires, les élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés (sauf ceux qui exercent simultanément une activité professionnelle), les autres inactifs.

Statut (salariés, non-salariés)

La population active est hors militaires du contingent, y compris pour 1990 et 1999.

Le statut permet de distinguer les salariés des non-salariés. La notion de statut ne s'applique qu'à la population active ayant un emploi.

Les non-salariés comprennent les indépendants sans salariés, les employeurs ou les aides familiaux. Ces derniers sont des personnes qui aident, sans être salariées, un membre de leur famille qui est lui-même à son compte (exploitant agricole, artisan, commerçant, industriel, profession libérale).

Sont considérées comme salariées toutes les personnes qui ont répondu affirmativement à la question "êtes-vous salarié ?" et qui, n'étant pas chefs d'entreprise, n'ont pas été affectées aux postes « indépendants sans salariés ou employeurs ». Un gérant de société peut se déclarer salarié au recensement parce qu'il cumule un emploi salarié avec un mandat social ou parce que le Code des Impôts lui permet de se déclarer comme tel. Néanmoins, il est considéré comme employeur ou indépendant dans le code statut.

Conditions d'emploi

Les conditions d'emploi correspondent, pour les salariés, au type de contrat ou d'emploi. On distingue, au sein des salariés :

- les personnes en CDD : contrats à durée déterminée (y c. contrat court, saisonnier, etc.) ;
- les personnes placées par une agence d'intérim ;
- les emplois aidés (Contrats Emploi Solidarité, emplois-jeunes, Contrats Initiative Emploi, contrats de qualification, etc.) ;
- les apprentis sous contrat et les stagiaires rémunérés (Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi, etc.) : modalité "apprentissage-stage" ;
- les autres emplois : les titulaires de la Fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux), les contrats (ou emplois) à durée indéterminée.

Navettes – Déplacements domicile/travail

On appelle "navettes" ou « migrations alternantes » les déplacements, le plus souvent quotidiens, entre le domicile et le lieu de travail. Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées telles que "chauffeur-routier", "chauffeur de taxi", "VRP", "commerçant ambulant" ou "marin-pêcheur" les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence. Pour les travailleurs sur un chantier de longue durée, on considère comme lieu de travail le chantier et non le siège de l'entreprise.

En règle générale, ces migrations sont quotidiennes et de faible distance. Ce n'est pas toujours le cas. Certaines personnes ne rejoignent leur "résidence" qu'une fois par semaine. En effet les personnes (personne de référence ou conjoint) sont considérées comme résidant au lieu où demeure le ménage dans son ensemble même si elles disposent d'un pied-à-terre près de leur lieu de travail, ce dernier étant recensé comme logement "occasionnel".

Logement

Ménages

La définition du ménage adoptée correspond au concept de "ménage-logement".

On appelle ménage l'ensemble des occupants d'un même logement (occupé comme résidence principale), quels que soient les liens qui les unissent. Il peut se réduire à une seule personne. Il comprend également les personnes qui ont leur résidence personnelle dans le logement mais qui séjournent à l'époque du recensement dans certains établissements (élèves internes des établissements d'enseignement et militaires du contingent qui sont ainsi "réintégrés" dans la population des ménages). En 1999, comme lors de tous les recensements depuis 1968, le nombre de ménages est égal au nombre de résidences principales. Les habitations mobiles (y compris les bateaux des marins) ne font pas partie des résidences principales. Les personnes vivant dans des logements-foyers pour personnes âgées font partie de la population des ménages.

Type de logement

On distingue les résidences principales par type de logement dont les modalités sont les suivantes :

- maisons individuelles ou fermes ;
- logements dans un immeuble collectif ;
- logements-foyers pour personnes âgées : il s'agit de logements dans des établissements assurant des services collectifs facultatifs (foyer, restaurant...) aux personnes hébergées (généralement valides) tout en préservant leur indépendance de vie. Occupés par des personnes de plus de 60 ans, ils sont équipés au moins d'une installation pour faire la cuisine. Cette catégorie de logement est donc à mi-chemin de l'hébergement collectif (maison de retraite, hospice) et du logement individuel.

- chambres meublées (hôtel ou garni) : chambres occupées par des personnes qui vivent la plus grande partie de l'année dans un hôtel ou une maison meublée, ou qui n'ont pas d'autre résidence ;
- constructions provisoires, habitations de fortune : locaux impropres à l'habitation, cependant occupés à l'époque du recensement (baraque de bidonville, roulotte ou wagon immobilisé, cave, grenier, bâtiment en ruine, etc.) et les habitations provisoires édifiées pour le logement de sinistrés ;
- pièces indépendantes (ayant leur propre entrée) louées, sous-louées ou prêtées à des particuliers : annexes indépendantes, telles que chambres de domestique, lorsqu'elles sont cédées à des tiers par l'occupant du logement dont elles dépendent ;
- logements dans un immeuble à usage autre qu'habitation (usine, atelier, immeuble de bureaux, magasin, école, collège, hôpital, mairie, gare, bureau de poste, stade, etc.).

Espaces urbains et ruraux

L'**espace à dominante urbaine (EDU)** est l'ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées. Il peut également se définir comme l'ensemble des espaces urbains.

Une **aire urbaine** est composée d'un pôle urbain et de sa couronne périurbaine.

Le **pôle urbain** est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

La **couronne périurbaine** recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain. Cette dernière est formée de communes rurales ou d'unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. La couronne périurbaine est construite à partir d'un processus itératif.

Les communes multipolarisées sont des communes rurales et des unités urbaines situées en dehors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

L'**espace à dominante rurale (EDR)** est l'ensemble des communes qui n'appartiennent pas à l'espace à dominante urbaine.

Pour comprendre les nouvelles statistiques locales sur les revenus fiscaux

L'Insee diffuse à partir de 2003 de nouvelles statistiques locales sur les revenus, qu'il établit à partir des fichiers des déclarations de revenus 2000 et de la taxe d'habitation, fournis par la Direction Générale des Impôts (DGI). Les indicateurs diffusés permettent de décrire le niveau et les disparités des revenus des ménages à travers leur médiane et les déciles, ainsi que la composition du revenu. Les données étudiées ici sont actuellement disponibles pour des regroupements de communes correspondant à des découpages géographiques officiels et comptant au moins 2 000 habitants au recensement de la population de 1999 (ce seuil est réduit à 50 ménages pour la médiane). Le respect des règles de confidentialité limite donc la disponibilité des résultats à ces zones géographiques.

Ménage fiscal :

On s'intéresse au revenu des ménages (et non des foyers) fiscaux. Le passage du foyer au ménage fiscal est effectué en rapprochant le fichier des déclarations à l'impôt sur le revenu du fichier de la Taxe d'habitation. Un ménage fiscal est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Le ménage fiscal peut être différent du ménage ordinaire au sens de l'Insee, du fait de certaines situations spécifiques (étudiants rattachés fiscalement à leurs parents, par exemple).

Revenu fiscal :

Le revenu fiscal relatif à une année correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus de l'année (formulaire n° 2042), avant tout abattement. S'agissant d'un revenu avant redistribution, il ne correspond pas au revenu disponible, qui supposerait d'intégrer les prestations sociales et de soustraire les impôts directs.

Unité de consommation (UC) :

Afin de prendre en compte les différences de composition des ménages, certaines données sont calculées par Unité de Consommation. Le nombre d'UC d'un ménage fiscal est établi de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Cette échelle d'équivalence est utilisée systématiquement à l'Insee et préconisée par Eurostat.

Médiane, déciles :

Le revenu médian est le revenu tel que 50 % des unités statistiques se situent en dessous de ce revenu. Le premier décile (D1) est le revenu tel que 10 % des unités statistiques se situent en dessous de ce revenu. Le dernier décile (D9) est le revenu tel que 90 % des unités statistiques se situent en dessous de ce revenu. La médiane correspond au 5^{ème} décile d'une distribution. Indicateur de rang, la médiane n'est pas affectée, contrairement à la moyenne, par les variations que connaissent les extrémités de la distribution.

Rapport interdéciles :

Le ratio D9/D1 exprime l'éventail des revenus. C'est une mesure des inégalités robuste car elle ignore les extrêmes (les plus riches et les plus pauvres en revenu déclaré) pour retenir la grande majorité de la population. Le revenu médian par UC est, on vient de le souligner, une approximation imparfaite de la mesure du niveau de vie des ménages, puisqu'il est calculé avant les effets de la redistribution qui affecte davantage les extrêmes : sa dispersion est donc aussi plus forte que celle d'un vrai revenu disponible.

Secret statistique : certains indicateurs ne sont pas disponibles pour les communes de moins de 2 000 habitants.

L'inventaire communal et la base permanente des équipements

L'**inventaire communal** est une enquête qui a été réalisée en mars 1998 auprès de toutes les mairies de France, DOM compris, sauf pour les villes de plus de 30 000 habitants et pour les départements de Paris (75), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93) et Val-de-Marne (94). Il s'agit d'un inventaire complet des équipements, commerces et services au niveau de chaque commune. Il permet de connaître la densité d'implantation et la fréquentation des équipements.

Les données concernant les capacités d'accueil touristique proviennent d'un fichier alimenté à partir des inventaires communaux 1988 et 1998 et complété par les recensements de 1990 et 1999.

Lits touristiques

Le nombre total de lits est évalué de la façon suivante :

- 2 lits par chambre d'hôtel ;
- 3 lits par emplacement de camping ;
- 5 lits par résidence secondaire ;
- le nombre de places-personnes pour les autres hébergements (centres de vacances, villages et maisons familiales de vacances, auberges de jeunesse, refuges et gîtes d'étape, chambres d'hôte...).

La Base Permanente des Equipements (BPE) est mise à jour annuellement à partir de sources administratives diverses. Elle comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ actuel recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement et du tourisme.

La Base Permanente des Equipements 2005 contient 137 types d'équipements issus pour l'essentiel des sources suivantes :

- ADELI** (Automatisation des Listes pour les chirurgiens-dentistes et les auxiliaires médicaux) ;
- FINESS** (Fichier national des Etablissements sanitaires et sociaux) ;
- RAMSESE** (Répertoire Académique et Ministériel sur les établissements du système éducatif) ;
- SIRENE** (Répertoire des entreprises et des établissements).

A partir de cette base, une sélection de 86 types d'équipements a été retenue selon les trois gammes suivantes :

Gamme de proximité, 23 équipements : bureau de poste, banque, réparation automobile, maçon, plâtrier peintre, menuisier, plombier, électricien, salon de coiffure, restaurant, agence immobilière, épicerie et supérette, boulangerie, boucherie charcuterie, fleuriste, école maternelle, école élémentaire, médecin généraliste, dentiste, infirmier, kinésithérapeute, pharmacie et taxi.

Gamme intermédiaire, 28 équipements : trésorerie, gendarmerie, pompes funèbres, contrôle technique automobile, école de conduite, entreprise générale du bâtiment, vétérinaire, blanchisserie, soins de beauté, supermarché, librairie papeterie, magasin de vêtements, magasin d'équipements du foyer, magasin de chaussures, magasin d'électroménager, magasin de meubles, magasin d'articles de sports et de loisirs, droguerie, bijouterie, collège, opticien, orthophoniste, pédicure-podologue, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, hébergement de personnes âgées, services d'aide aux personnes âgées et garde d'enfant d'âge préscolaire.

Gamme supérieure, 35 équipements : police, ANPE, location d'automobiles et d'utilitaires légers, agence de travail temporaire, hypermarché, poissonnerie, parfumerie, lycée d'enseignement général et/ou technologique, lycée d'enseignement professionnel, établissement de santé de court séjour, établissement de santé de moyen séjour, établissement de santé de long séjour, établissement psychiatrique, urgences, maternité, centre de santé, structures psychiatriques et ambulatoires, spécialiste en cardiologie, spécialiste en dermatologie, spécialiste en gynécologie médicale, spécialiste en gynécologie obstétrique, spécialiste en gastro-entérologie hépatologique, spécialiste en psychiatrie, spécialiste en ophtalmologie, spécialiste en oto-rhino-laryngologie, spécialiste en pédiatrie, spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale, sage-femmes, orthoptiste, soins à domicile de personnes âgées, hébergement d'enfants handicapés, services à domicile ou ambulatoire pour enfants handicapés, travail protégé, cinéma.